



## **EXTRAIT DE DELIBERATION** **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

**N°36/2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le Jeudi 28 septembre à 18h

**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – Auditorium de l'Arche Bernadette – 1, rue de Lorraine - THAON-LES-VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

-----

LEADER 2023-2027  
– délégation de  
signature du  
Président du GAL du  
Pays d'Epinal Cœur  
des Vosges

Mme TANNEUR Céline est nommée secrétaire de séance.

**SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BERTOCCHI Franck, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François (à partir de la délibération n°35/2023), GRASSER Jacques, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PERILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, VILLEMIN Yannick

**DATE DE  
CONVOCAION**

20/09/2023

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

55

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

30

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

4

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

33

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

33

**SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique (donne pouvoir à THOMAS Dominique), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Considérant le dépôt du dossier de candidature par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour porter un programme LEADER pour la période 2023-2027 ;

Considérant la notification de l'avis favorable à la candidature du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges en tant que Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER 2023-2027 par courrier du 27 mars 2023 au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges par la Région Grand Est ;

Vu la délibération en date du 28 juin, le comité syndical a institué le GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges pour la période 2023-2027, validé que le PETR était structure porteuse de ce GAL, nommé le représentant titulaire et son suppléant, et adopté les principes de la convention LEADER 2023-2027 ;

Par courriel en date du 4 août 2023, les services de la région Grand Est ont transmis aux GAL du Grand-Est, un modèle de règlement intérieur à respecter. A cette occasion, l'Autorité de Gestion Régionale précise dans le document qu'elle offre la possibilité au Président de la structure porteuse du GAL de déléguer sa signature au Président du GAL pour les actes administratifs se rapportant au fonctionnement du comité de programmation.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président du PETR de donner pouvoir au Président du GAL afin qu'il puisse signer en son nom tous les actes nécessaires au bon fonctionnement du Comité de programmation. Ce pouvoir est confié au Président du GAL pour la période de programmation 2023-2027.

Par contre, le Président du PETR conserve sa responsabilité pour les documents signés par le délégataire.

Après avoir entendu le rapport du Président du PETR, il est proposé aux membres du comité syndical d' :

- Adopter l'exposé du Président du PETR ;
- Adopter la possibilité donnée au Président de la structure porteuse de déléguer sa signature au Président du GAL pour les actes administratifs se rapportant au fonctionnement du GAL et donc au comité de programmation LEADER ;
- Autoriser le Président du GAL à signer tous les documents afférents au GAL et donc au comité de programmation LEADER

**DELIBERATION**

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**ADOPTENT l'exposé du Président du PETR ;**

**ADOPTENT la possibilité donnée au Président de la structure porteuse de déléguer sa signature au Président du GAL pour les actes administratifs se rapportant au fonctionnement du GAL et donc au comité de programmation LEADER ;**

**AUTORISENT le Président du GAL à signer tous les documents afférents au GAL et donc au comité de programmation LEADER**

Envoyé en préfecture le 03/10/2023  
Reçu en préfecture le 03/10/2023  
Publié le  
ID : 088-200048726-20230928-DELIB36\_2023-DE



**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,**

**Yannick VILLEMIM**

